

Le Grouin du Sud et le Prieuré Saint-Léonard à partir de Genêts



Une randonnée proposée par Netra

Dans la Baie du Mont Saint-Michel, une randonnée majoritairement sur le sentier littoral avec une vue quasi-permanente sur la baie et le Mont. Depuis la pointe du Grouin du Sud, le spectacle de la marée montante est superbe. Une boucle dans les terres permet de visiter la belle et émouvante chapelle romane du Prieuré Saint-Léonard.

Durée	3h 30	Difficulté	Moyenne
Distance	11,58 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	59 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	55 m	Commune	Genêts (50530)
Point haut	34 m		
Point bas	6 m		



Trace n° 723046

Description

Départ à [Genêts](#), Quai de l'Amirauté à proximité du littoral, sur la rive droite de la rivière qui traverse le bourg (spacieux parking).

Balisage Rouge et Blanc + Jaune

(D/A) Du parking, franchir la rivière sur une passerelle (non figurée sur la carte) et partir au Sud-Est sur un large chemin. Dépasser une chapelle côté gauche, déboucher sur une petite route et la suivre à droite sur une centaine de mètres.

(1) Quand la route vire à gauche, la quitter et continuer tout droit sur le Chemin du Manet. Après environ 150 m, à une fourche, prendre le sentier de droite. Cheminer le long d'une haie à main droite.

(2) À la fourche suivante (étang sur la droite), prendre le sentier de gauche et monter sous un tunnel de végétation. Escalader une barrière en bois et continuer sur une trace en bordure de pré, au plus près de la haie côté droit. Escalader une seconde barrière en bois et continuer sur un sentier. Franchir ensuite deux barrières dans lesquelles un passage a été aménagé. Descendre un escalier de bois et déboucher sur la fin d'une route goudronnée.

(3) Continuer sur le chemin en face. Après quelques mètres, quand le chemin vire à gauche (portail), obliquer à droite. Cheminer sur le sentier littoral en longeant des herbus clôturés à main droite (noter de place en place des barrières de bois à "écharpe", typiques du Cotentin). Ignorer tous les départs sur la gauche, de sentier, de chemin ou de route. Franchir une barrière sur le sentier (la refermer après), continuer quelques dizaines de mètres sur un large chemin herbeux et déboucher sur un croisement avec un chemin venant de la gauche (barrière).

(4) Continuer en face sur le chemin herbeux, franchir à nouveau une barrière (en l'ouvrant-fermant ou par un échalier) et continuer sur le sentier littoral. Prolonger sur un chemin gravillonné puis franchir une barrière. Suivre alors une trace en bordure de pré au pied d'une sorte de petit coteau à main gauche et avec l'estran proche sur la droite. Franchir à nouveau une barrière pour quitter le pré.

(5) Obliquer alors à gauche et monter entre deux haies serrées. En haut, suivre une route à droite en descente. Laisser un parking sur la gauche et suivre à droite le chemin vers le Grouin du Sud. Après un banc côté droit, poursuivre sur un sentier et enfin par les faciles rochers de la pointe.

(6) Continuer sur le GR® par un sentier qui part à l'Est en contrebas de la pointe (sur la droite quand on tourne le dos au Mont Saint-Michel). Après un facile passage au travers des rochers, continuer au milieu des herbus. Après une mini-plage, virer au Nord avec le sentier.

Balisage Jaune

(7) À une borne du sentier littoral (panneau "domaine public"), virer à gauche et laisser le GR® 223 continuer tout droit. Monter le long d'une haie côté gauche. En haut, suivre une route à droite. À la hauteur d'un portail, quitter la route et prendre à gauche un chemin caillouteux. Aller Nord-Nord-Ouest entre haies et prés jusqu'à une route (au passage, ignorer un départ de chemin sur la gauche).

(8) Suivre la route à gauche puis prendre la 1ère à droite, la Rue des Chevaliers. Au bout de la rue, tourner deux fois à gauche et

Points de passage

- D/A Quai de l'Amirauté**
| N 48.684222° / O 1.479053° - alt. 7 m - km 0
- 1 Chemin du Manet x Chemin des Aubiers**
| N 48.681421° / O 1.472758° - alt. 8 m - km 0.63
- 2 Fourche**
| N 48.676905° / O 1.466432° - alt. 9 m - km 1.32
- 3 Les Porteaux**
| N 48.674227° / O 1.461325° - alt. 9 m - km 1.91
- 4 La Chaussée**
| N 48.666993° / O 1.447729° - alt. 8 m - km 3.31
- 5 Barrière après un pré**
| N 48.66014° / O 1.44722° - alt. 7 m - km 4.09
- 6 - Le Grouin du Sud**
| N 48.654282° / O 1.446447° - alt. 6 m - km 4.85
- 7 Bifurcation - Borne du sentier littoral**
| N 48.657179° / O 1.438301° - alt. 8 m - km 5.68
- 8 Saint-Léonard - Route D459**
| N 48.667814° / O 1.441678° - alt. 22 m - km 7.1
- 9 - Prieuré Saint-Léonard (Vains)**
| N 48.669695° / O 1.441511° - alt. 33 m - km 7.48
- 10 Patte d'oie**
| N 48.680815° / O 1.466898° - alt. 14 m - km 10.44
- 11 Croisement**
| N 48.682076° / O 1.469457° - alt. 11 m - km 10.7
- D/A Quai de l'Amirauté**
| N 48.684222° / O 1.479064° - alt. 7 m - km 11.58

atteindre le Prieuré Saint-Léonard au n°1 de la Route de Frichot (visite possible de la chapelle).

(9) Suivre la Route de Frichot puis tourner à gauche et longer la chapelle à main gauche. Ignorer un départ sur la droite, virer à gauche avec la rue et descendre. Au croisement en T, tourner à droite et continuer à descendre. Au croisement, continuer tout droit vers l'écomusée. Au croisement suivant, aller tout droit, franchir une barrière et retrouver le large chemin herbeux emprunté à l'aller.

Balisage Rouge et Blanc + Jaune

(4) Tourner à droite et suivre en sens inverse le sentier littoral, le long des herbus clôturés (à main gauche cette fois), jusqu'à la petite route goudronnée au pied d'un escalier de bois.

Balisage Jaune + Orange

(3) Suivre alors la route à droite, ignorer tout de suite un départ sur la droite et monter. Après un virage à droite, quitter la route et prendre à gauche un chemin herbeux. Aller au Nord-Ouest entre prés et champs, en ignorant tous les départs sur les côtés.

(10) À une patte d'oie, prendre à gauche le long d'une clôture côté gauche. Après quelques mètres, à une fourche, prendre à droite et s'éloigner de la clôture.

Balisage Orange

(11) Au croisement suivant, suivre une petite route à gauche (laisser le balisage Jaune filer à droite). Rejoindre à nouveau le sentier littoral.

Balisage Rouge et Blanc + Jaune

(1) Virer à droite avec la route et, après une centaine de mètres, obliquer à gauche sur un sentier. Suivre le sentier littoral en sens inverse de l'aller jusqu'à la passerelle donnant accès au parking (D/A).

Informations pratiques

De bonnes chaussures de sport ou des chaussures de randonnée conviennent pour ce parcours. En été et par beau temps, prévoir les protections solaires adaptées.

Pas de point d'eau potable repéré sur le parcours. Commerces à Genêts à proximité du point de départ.

Carte détaillée nécessaire (au minimum celle qui accompagne la présente description).

Avertissement :

Lors des grandes marées, le cheminement le long des herbus peut être rendu difficile voire impossible. Entre Les Porteaux (3) et le Grouin du Sud (6), la route littorale peut constituer une solution de remplacement (à condition de ne pas être rebuté par le goudron). En tout état de cause, **être prudent et consulter au préalable les horaires et coefficients des marées**.

Variantes :

Ceux qui souhaitent privilégier le cheminement littoral pourront se dispenser de l'une ou l'autre des deux boucles vers l'intérieur. La visite du charmant village de saint-Léonard et de la chapelle de son prieuré est néanmoins recommandée : si l'on souhaite ne suivre qu'une seule des deux boucles, privilégier la première, à partir du Grouin du Sud (6) et éviter la seconde, à partir du second passage aux Porteaux (3).

Randonnée effectuée par l'auteur le 13 août 2017.

À voir

- Sur le sentier littoral, entre (D/A) et (6), vue quasi-permanente sur le Mont Saint-Michel, le Rocher de Tombelaine et la baie.
- Très beau panorama depuis le Grouin du Sud (6). Je recommande d'arriver à cette pointe une heure environ avant la marée haute pour profiter (si on a le temps) du spectacle de la marée montante et des remous induits. Pour ajuster son horaire, compter approximativement la moitié du temps total de marche pour arriver à la pointe, soit entre 1h30 et 1h45, et consulter les [horaires des marées](#).

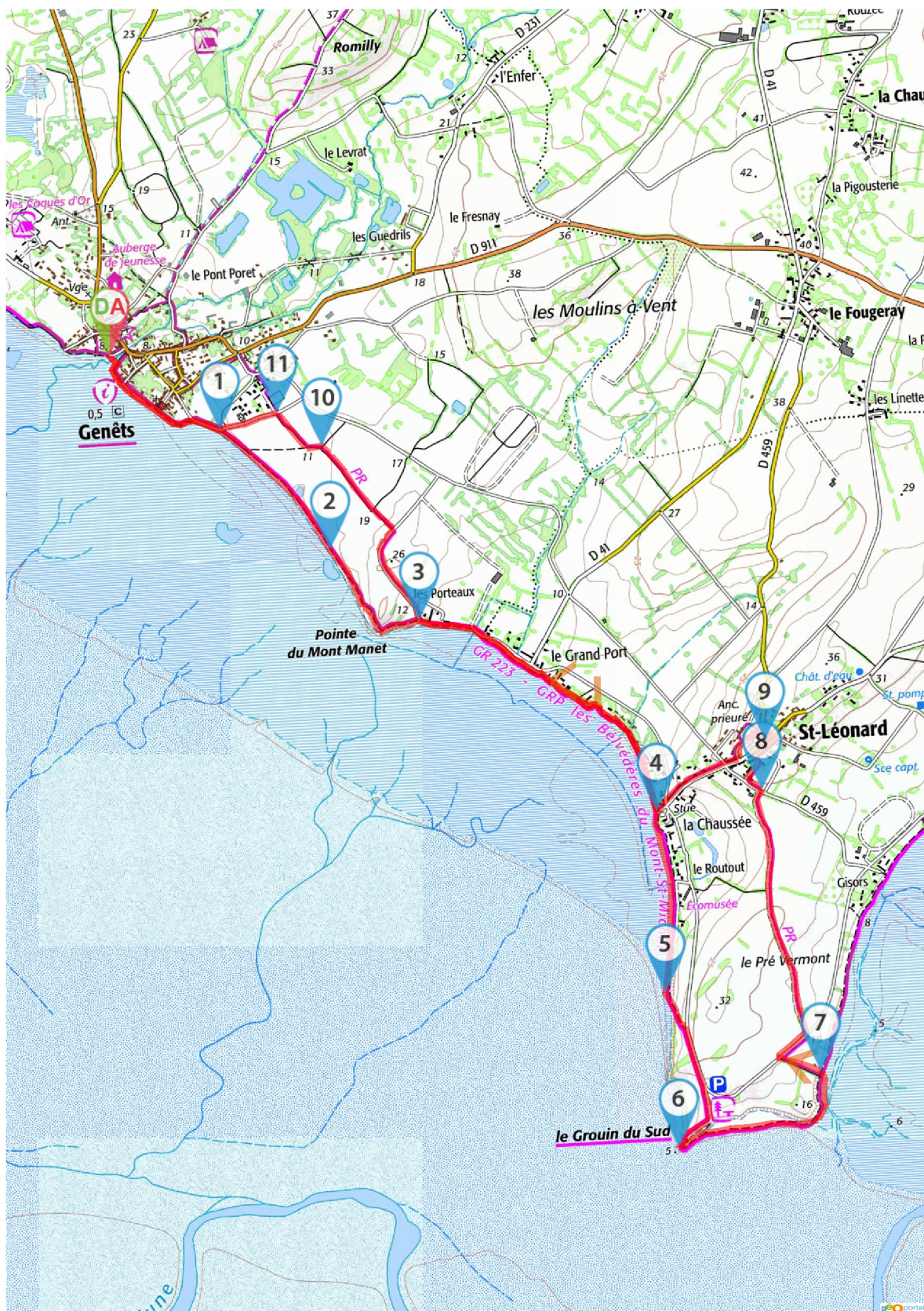
- Belles maisons à Saint-Léonard, entre (8) et (4).

- [Prieuré Saint-Léonard](#) (XIe-XIIe). Ce qui abritait la nef de l'église a été transformé en maison d'habitation et seule la "chapelle", soit ce qui correspondait au chœur, a conservé un caractère religieux. L'ensemble se situe dans une propriété privée mais l'accès à la chapelle est aimablement laissé libre en journée. Ne pas hésiter à entrer, respecter les lieux et suivre les indications.

Hors itinéraire, dans le bourg de Genêts, l'[église Notre Dame](#) (XIIIe-XVIe) mérite une visite.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-grouin-du-sud-et-le-prieure-saint-leo/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km
©2026 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.